

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 novembre 2012

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme BERNARD, M. BERTHIER, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme OBRIOT, Mme REVEL, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme BERNARD), M. BON (représenté par Mme METGE).

Membres excusés : (4) M. EL HASSOUNI, M. GOUDEAU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 22 novembre 2012

Délibération n° : 64-2012

Objet : Admission de créances en non-valeur – exercice 2012

Au vu des pièces présentées par le Trésorier municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, les membres du Conseil d'Administration décident d'admettre en non valeur les créances suivantes :

⇒ **Budget principal : 2 829,90 €**

dont le détail se présente comme suit :

- Résidence Abrioux	:	717,23 €
- Repas à Domicile Livraison	:	473,83 €
- Résidence Viardot	:	522,37 €
- CSocial Fontaine-d'Ouche	:	20,40 €
- Direction Générale	:	1 096,07 €

⇒ **Budget annexe Service d'Actions Tutélaires Gériatriques : 3 109,92 €.**

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR La Directrice Générale,
Déposé le :

- 3 DEC. 2012




Nathalie POPADYAK



PUBLIÉ LE 28 NOV. 2012